

# Projet d'Accueil

## Table des Matières

MOT D'INTRODUCTION .....	3
<b>PARTIE I : ASBL.....</b>	<b>4</b>
PRÉSENTATION DE L'ASBL .....	4
OBJECTIFS.....	4
OFFRE D'ACTIVITÉS .....	5
<b>PARTIE II : ACCUEIL EXTRASCOLAIRE .....</b>	<b>6</b>
PRÉCISIONS DE VOCABULAIRE .....	6
LIEUX D'ACCUEIL .....	7
<i>Temps d'accueil, surveillance de midi et journées pédagogiques .....</i>	<i>7</i>
<i>Journées d'activités/stages .....</i>	<i>7</i>
HORAIRES DE L'ACCUEIL .....	7
<i>Temps d'accueil et surveillance de midi .....</i>	<i>7</i>
<i>Activités complémentaires .....</i>	<i>9</i>
MODALITÉS FINANCIÈRES.....	10
<i>Coût des activités.....</i>	<i>10</i>
<i>Mode de paiement.....</i>	<i>11</i>
<i>Réductions .....</i>	<i>11</i>
<i>Procédure de recouvrement .....</i>	<i>11</i>
INSCRIPTION .....	12
<i>Temps d'accueil.....</i>	<i>13</i>
<i>Activités complémentaires.....</i>	<i>13</i>
<i>Journées pédagogiques .....</i>	<i>13</i>
<i>Journées d'activités/stages .....</i>	<i>13</i>
COMMUNICATION .....	14
SÉCURITÉ.....	14
SANTÉ .....	14
EQUIPE PROFESSIONNELLE .....	14
ASSURANCES.....	15
LE SECRET PROFESSIONNEL .....	15
<b>PARTIE III : PROJET ÉDUCATIF .....</b>	<b>16</b>
CODE DE QUALITÉ .....	16
<i>Des principes psychopédagogiques.....</i>	<i>16</i>
<i>De l'organisation des activités et de la santé .....</i>	<i>16</i>
<i>De l'accessibilité .....</i>	<i>17</i>
<i>De l'encadrement.....</i>	<i>17</i>
<i>Des relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement .....</i>	<i>17</i>
OBJECTIFS VISÉS.....	18
<i>Le bien-être de l'enfant .....</i>	<i>18</i>
<i>Le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté.....</i>	<i>18</i>
<i>L'épanouissement physique, créatif, intellectuel et accès à la culture .....</i>	<i>18</i>
<i>L'harmonisation de la triangulation parents - enfant - école .....</i>	<i>19</i>

<i>Le dialogue, le partage et la communication</i> .....	19
<i>Un service de qualité</i> .....	19
<i>Le droit à la différence</i> .....	19
<i>Un accueil libre et encadré des enfants</i> .....	19

# Mot d'introduction

L'ASBL Récréa'Braine est une association sans but lucratif offrant un accueil extrascolaire aux enfants fréquentant l'enseignement fondamental.

La prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires est proposée dans une perspective éducative et ludique, et ne consiste pas purement en une garderie.

L'ASBL Récréa'Braine se conforme aux objectifs du Décret du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et des Arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 03 décembre 2003 et du 14 mai 2009 le mettant en exécution.

L'accueil extrascolaire proposé par l'ASBL Récréa'Braine vise l'épanouissement des enfants dans le cadre d'un accueil veillant au bien-être et à la sécurité en fonction de leur âge et en respectant leurs besoins et leur rythme. Une attention particulière est accordée à la qualité de la relation entre le personnel encadrant et l'enfant.

Ce projet d'accueil reprend plusieurs outils organisant le travail et les relations entre partenaires et utilisateurs de l'ASBL Récréa'Braine :

- La présentation de *l'ASBL Récréa'Braine*, ses missions et son offre d'activités ;
- *L'accueil extrascolaire* définit les modalités pratiques comme les lieux d'accueil, les horaires, la participation financière, les inscriptions, la communication, la sécurité, la santé, l'équipe professionnelle, les assurances ainsi que le secret professionnel ;
- *Le projet éducatif* énonce l'adhésion aux valeurs de base de l'action professionnelle pour assurer un accueil de qualité accessible à tous les enfants.

# Partie I : ASBL

## Présentation de l'ASBL

**Statut** : Association Sans But Lucratif

**Dénomination** : Récréa'Braine

**Président** : HUBAUT Pierre-Yves

**Coordinatrice** : VERSLYPE Ophélie

**Siège social** : Grand Place, 39 - 7090 Braine-le-Comte

**Numéro d'entreprise** : 0771.993.997

**Numéro de compte bancaire** : BE39 7320 6092 2519

**Coordonnées** :

- *Numéro de téléphone* : 067/55.15.62
- *Adresse e-mail* : [RecreaBraine@7090.be](mailto:RecreaBraine@7090.be)
- *Bureau* : Ecole communale d'Hennuyères (Rue du Planois n°83 - 7090 Hennuyères)

## Objectifs

L'ASBL Récréa'Braine a pour objectifs :

- D'organiser un accueil encadré autour d'activités multidimensionnelles prenant en considération le développement et l'épanouissement global des enfants ;
- D'organiser des activités diversifiées et adaptées au rythme et aux besoins de chaque enfant ;
- De permettre aux parents de concilier la vie de famille et la vie professionnelle en proposant un accueil de qualité répondant à leurs attentes ;
- De permettre à chaque enfant de s'épanouir et d'avoir des moments de détente pour pouvoir s'occuper librement, tout en respectant les règles de vie (= Charte de vie du milieu d'accueil) ;
- De contribuer au développement social de chaque enfant tout en lui permettant d'apprendre à vivre au sein d'un groupe ainsi qu'à respecter les règles de vie de celui-ci.

## **Offre d'activités**

L'ASBL Récréa'Braine organise l'accueil temps libre des enfants de l'enseignement fondamental.

Pour l'enseignement communal :

- L'organisation d'activités autonomes et collectives encadrées ;
- L'organisation de temps d'accueil ;
- La surveillance des temps de midi ;
- L'organisation des déplacements internes pour la garderie du mercredi après-midi ;
- L'accompagnement scolaire (= bus) ;
- L'organisation de journées pédagogiques ;
- L'organisation d'activités complémentaires.

Pour les enfants en âge de fréquenter l'enseignement fondamental sur l'entité de Braine-le-Comte :

- L'organisation de journées d'activités/stages en période de vacances/congés scolaires.

## Partie II : Accueil extrascolaire

*L'accueil extrascolaire est réglementé par le Décret Accueil Temps Libre du 03 juillet 2003.*

*L'accueil extrascolaire prend en charge les enfants en âge de fréquenter l'enseignement fondamental en dehors des heures scolaires afin de permettre aux parents de concilier vie de famille et vie professionnelle.*

*L'accueil extrascolaire est réalisé par des professionnels formés pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités.*

### **Précisions de vocabulaire**

#### **– Temps d'accueil ou accueil**

Par temps d'accueil, nous entendons l'accueil le matin et le soir au sein des écoles communales ainsi que l'accueil le mercredi après-midi.

#### **– Surveillance de midi**

La surveillance de midi est le temps de pause entre le repas « tartines » et la reprise des cours l'après-midi.

#### **– Journées pédagogiques**

Les journées pédagogiques sont des jours de congés pendant la période scolaire où l'ASBL Récréa'Braine propose des activités autonomes encadrées.

#### **– Activités complémentaires**

Les activités complémentaires sont des activités proposées après les heures scolaires au sein des écoles communales, en partenariat avec Braine Ô Sports et des instituteurs/institutrices.

#### **– Journées d'activités/stages**

Les journées d'activités/stages sont des journées pendant les congés/vacances scolaires où l'ASBL Récréa'Braine propose des activités autonomes encadrées.

- **Accueil extrascolaire**

Par accueil extrascolaire, nous entendons l'ensemble des activités autonomes encadrées organisées par l'ASBL Récréa'Braine.

## **Lieux d'accueil**

### **Temps d'accueil, surveillance de midi et journées pédagogiques**

#### **Ecole communale d'Hennuyères**

Rue du Planois n° 83 - 7090 Hennuyères

#### **Ecole communale de Ronquières et d'Henripont**

- Implantation de Ronquières : Rue d'Henripont n° 145 - 7090 Ronquières
- Implantation d'Henripont : Place Aviateur J. Croquet n° 17 - 7090 Henripont

#### **Ecole communale de Steenkerque et de Petit-Roeulx**

- Implantation de Steenkerque : Rue Turenne n° 4 - 7090 Steenkerque
- Implantation de Petit-Roeulx : Rue du Centre n° 19 - 7090 Petit-Roeulx

## **Journées d'activités/stages**

Les journées d'activités/stages se dérouleront :

- au sein des implantations scolaires communales, à savoir l'école communale d'Hennuyères (Rue du Planois n° 83 - 7090 Hennuyères), l'école communale de Ronquières (Rue d'Henripont n° 145 - 7090 Ronquières), l'école communale d'Henripont (Place Aviateur J. Croquet n° 17 - 7090 Henripont), l'école communale de Steenkerque (Rue Turenne n° 4 - 7090 Steenkerque) et l'école communale de Petit-Roeulx (Rue du Centre n° 19 - 7090 Petit-Roeulx).
- au sein des infrastructures et espaces verts de la Ville de Braine-le-Comte.
- au sein des infrastructures et espaces verts en-dehors de l'entité de Braine-le-Comte.

## **Horaires de l'accueil**

### **Temps d'accueil et surveillance de midi**

#### **Ecole communale d'Hennuyères**

- Le matin : 6H30 - 8H30

- Le soir : 15H05<sup>1</sup>/15H15<sup>2</sup> - 18H30
- Le mercredi après-midi : 12H15 - 18H30
- Le midi : 12H15<sup>3</sup> - 13H25

### **Ecole communale de Ronquières et d'Henripont**

Implantation de Ronquières : Rue d'Henripont n° 145 - 7090 Ronquières

- Le matin : 6H30 - 8H35
- Le soir : 15H05 - 18H30
- Le mercredi après-midi : 11H35 - 18H30
- Le midi : 12H15 - 13H15

Implantation d'Henripont : Place Aviateur J. Croquet n° 17 - 7090 Henripont

- Le matin : 6H30 - 8H35
- Le soir : 15H05 - 18H30
- Le mercredi après-midi : 11H35 - 18H30
- Le midi : 12H15 - 13H15

### **Ecole communale de Steenkerque et de Petit-Roeulx**

Implantation de Steenkerque : Rue Turenne n° 4 - 7090 Steenkerque

- Le matin : 6H30 - 8H45
- Le soir : 15H30 - 18H00
- Le mercredi après-midi : 11H40 - 18H00
- Le midi : 12H20 - 13H40

Implantation de Petit-Roeulx : Rue du Centre n° 19 - 7090 Petit-Roeulx

- Le matin : 7H00 - 8H45
- Le soir : 15H30 - 18H15
- Le mercredi après-midi : 11H40 - 13H00
- Le midi : 12H20 - 13H40

---

<sup>1</sup> Section maternelle

<sup>2</sup> Section primaire

<sup>3</sup> A partir de 11H45 pour la section maternelle

## Activités complémentaires

Ces activités sont proposées en partenariat avec Braine Ô Sports et des instituteurs/institutrices.

### Ecole communale d'Hennuyères

ETUDE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 1 <sup>ère</sup> primaire à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Les lundi, mardi et jeudi de 15H30 à 16H15	Madame Maud, Madame Laure et Monsieur Jérôme	Classe de Monsieur Jérôme
NEERLANDAIS			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 1 <sup>ère</sup> primaire à la 2 <sup>ème</sup> primaire	Le mardi	Madame Catheline	Classe de Madame Shirley
PISCINE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 3 <sup>ème</sup> maternelle à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Le mercredi de 13H à 15H45	Monsieur Frédéric, Monsieur Michaël, Monsieur Johan et Monsieur Dimitri  Madame Julie (superviseur)	Piscine Sportoase du Champ de la Lune

### Ecole communale de Ronquières

ETUDE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 1 <sup>ère</sup> primaire à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Les lundi, mardi et jeudi de 15H10 à 16H20	Madame Pascaline, Madame Solenne, Madame Elise et Monsieur Julien	Classe de Monsieur Julien
PISCINE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 3 <sup>ème</sup> maternelle à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Le mercredi de 12H45 à 15H45	Monsieur Frédéric, Monsieur Michaël, Monsieur Johan et	Piscine Sportoase du Champ de la Lune

		Monsieur Dimitri Madame Julie (superviseur)	
--	--	---------------------------------------------------	--

### Ecole communale d'Henripont

ETUDE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 1 <sup>ère</sup> primaire à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Les lundi et jeudi de 15H35 à 16H25	Madame Shirley	Classe de Madame Anne-Pierre

### Ecole communale de Steenkerque

ETUDE			
Pour qui ?	Quand ?	Par qui ?	Où ?
De la 1 <sup>ère</sup> primaire à la 6 <sup>ème</sup> primaire	Les lundi et mardi de 15H30 à 16H15	Madame Carine, Madame Laura et Madame Coralie	Classe de 6 <sup>ème</sup> primaire

## Modalités financières

### Coût des activités

	Coût	Réduction
<b>Temps d'accueil</b>		
Matin	1€/heure entamée <sup>4</sup>	Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Soir	1€/heure entamée <sup>5</sup>	Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Mercredi après-midi	1€/heure entamée	Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
<b>Activités complémentaires</b>		
Etude	1,50€ par présence	
Néerlandais	50€ pour 25 leçons	

<sup>4</sup> Particularité : 1,50€ de 06H30 à 08H pour les écoles de Hennuyères, Ronquières et Henripont et 1,50€ de 06H30 à 08H15 pour les écoles de Steenkerque et Petit-Roeulx

<sup>5</sup> Particularité : 1,50€ de 17H à 18H30 pour les écoles de Ronquières et d'Henripont

Piscine	200€ pour 25 leçons	
<b>Journées pédagogiques</b>		
5€ pour la journée		Temps d'accueil gratuit
<b>Journées d'activités/stages</b>		
Le prix sera fixé en fonction du programme d'animations.		Tarif dégressif pour les fratries

## Mode de paiement

Les parents inscrivent, sur la plateforme ANTOPOLIS dédiée à l'ASBL Récréa'Braine, leur enfant à une activité spécifique et reçoivent une facture par courriel<sup>6</sup> à régler dans les 10 jours ouvrables.

*Une particularité pour :*

- *Le temps d'accueil* : Le personnel encadrant enregistre l'heure d'arrivée et l'heure de départ de l'enfant en scannant un code-barres attaché au cartable et fourni par l'ASBL Récréa'Braine. Sur base des heures prestées, une facture est éditée. Celle-ci est envoyée au début du mois suivant par courriel<sup>7</sup>.
- *L'étude* : Les institutrices/instituteurs prennent note des présences et les remettent à l'ASBL Récréa'Braine. Sur base des présences, une facture sera éditée et transmise aux parents au début du mois suivant.

Le paiement se fait uniquement par virement bancaire sur le compte : BE39 7320 6092 2519 avec la mention de la communication structurée et le montant s'y rapportant. Le montant dû est à verser sur le compte au plus tard 10 jours ouvrables après la réception de la facture.

## Réductions

Le **temps d'accueil** est gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Pour les **journées d'activités/stages**, un tarif dégressif est appliqué pour les fratries.

Une attestation fiscale est remise à chaque parent en fin d'année scolaire concernant les frais d'accueil extrascolaire.

## Procédure de recouvrement

La procédure de recouvrement se compose de plusieurs étapes :

<sup>6</sup> Facture papier uniquement sur demande écrite

<sup>7</sup> Facture papier uniquement sur demande écrite

- **1<sup>ère</sup> phase : Facture**

Le responsable du paiement reçoit une facture à régler endéans les 10 jours ouvrables.

- **2<sup>ème</sup> phase : Premier rappel**

Un courrier et un courriel de rappel de paiement sont transmis au responsable du paiement.

Une sanction financière est appliquée au coût de 5€.

La facture et la sanction financière sont à régler endéans les 10 jours ouvrables.

- **3<sup>ème</sup> phase : Deuxième rappel**

Un recommandé avec accusé de réception est envoyé au responsable du paiement.

Une sanction financière est appliquée au coût de 5€.

Les frais administratifs liés à l'envoi d'un recommandé<sup>8</sup> sont à charge du responsable du paiement.

La facture éditée non payée, la sanction financière et les frais administratifs sont à régler endéans les 10 jours ouvrables.

- **4<sup>ème</sup> phase : Mise en demeure**

Une mise en demeure est envoyée au responsable du paiement/débiteur par envoi recommandé<sup>9</sup>.

Une sanction financière est appliquée au coût de 10€.

Le débiteur a 15 jours ouvrables pour régler la note de frais et la sanction financière appliquée.

- **5<sup>ème</sup> phase : Recouvrement judiciaire**

L'ASBL Récréa'Braine introduira une réclamation de paiement des créances du responsable du paiement en justice.

Les frais de justice engagés sont à charge du débiteur.

## **Inscription**

Les inscriptions aux activités extrascolaires proposées par l'ASBL Récréa'Braine se réalisent uniquement<sup>10</sup> à partir de la plateforme ANTOPOLIS dédiée à cet effet.

Chaque parent doit créer un compte et y renseigner son enfant.

Par renseignements, l'ASBL Récréa'Braine entend :

---

<sup>8</sup> Prix Bpost le 15 juin 2021 : 8,59€

<sup>9</sup> Les frais administratifs de l'envoi recommandé sont à charge du responsable du paiement/débiteur.

<sup>10</sup> Sauf exceptions

- Les informations relatives à l'enfant et au responsable (nom, prénom, date de naissance, adresse, personnes de contact) ;
- La fiche santé ;
- L'autorisation parentale.

Toute personne ne disposant pas d'accès à Internet et/ou à la plateforme ANTOPOLIS dédiée à l'ASBL Récréa'Braine doit faire appel à la coordinatrice. L'inscription sera réalisée manuellement.

### Temps d'accueil

Le temps d'accueil ne requiert pas d'inscription. Les enfants présents avant et après l'horaire des cours<sup>11</sup> sont dirigés automatiquement vers l'accueil.

### Activités complémentaires

La participation aux activités complémentaires requiert une inscription sur la plateforme ANTOPOLIS de l'ASBL Récréa'Braine.

Les informations relatives aux activités complémentaires sont distribuées, en début d'année scolaire, par les directions des écoles communales et disponibles sur demande auprès de l'ASBL Récréa'Braine.

### Journées pédagogiques

La participation aux journées pédagogiques requiert une inscription sur la plateforme ANTOPOLIS de l'ASBL Récréa'Braine.

Les informations relatives aux journées pédagogiques sont distribuées par les directions des écoles communales et disponibles sur demande auprès de l'ASBL Récréa'Braine.

### Journées d'activités/stages

La participation aux journées d'activités/stages requiert une inscription sur la plateforme ANTOPOLIS de l'ASBL Récréa'Braine.

L'ASBL Récréa'Braine informera les parents, par divers canaux, des modalités d'inscription.

---

<sup>11</sup> Avant et après le relais des enseignants

## **Communication**

Dans un souci d'assurer un accueil de qualité, les personnes qui confient leur enfant peuvent transmettre leur avis et faire des remarques soit auprès de la coordinatrice de l'ASBL Récréa'Braine, soit auprès du personnel encadrant.

Afin d'assurer un accueil de qualité, nous demandons aux parents de prévenir le personnel encadrant de tout retard.

## **Sécurité**

Un enfant ne peut quitter seul l'accueil extrascolaire, à l'exception des dérogations écrites (datées et signées) remises au personnel encadrant ou à la coordinatrice de l'ASBL Récréa'Braine.

## **Santé**

Les parents remplissent une fiche signalétique et une fiche santé sur la plateforme ANTOPOLIS de l'ASBL Récréa'Braine et doivent signaler toute modification auprès de la coordinatrice et du personnel encadrant.

Le personnel encadrant se réfère au « protocole d'accord pour les soins de santé en milieu d'accueil » émis par l'ONE.

Les soins apportés par le personnel encadrant aux enfants sont de 3 ordres<sup>12</sup> :

- Les soins liés aux activités de la vie quotidienne ;
- Les soins de santé prescrits à un enfant malade ou en situation de handicap ;
- Les soins urgents qui relèvent de l'assistance à une personne en danger.

En cas de situation grave et urgente, le personnel encadrant prend les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et alerte les secours (112), la coordinatrice de l'ASBL et les parents.

## **Equipe professionnelle**

L'équipe professionnelle de l'accueil temps libre est composée de :

- La coordinatrice de l'ASBL ;
- Le personnel encadrant, à savoir les accueillant(e)s extrascolaires et les surveillant(e)s de midi ;
- Les accompagnateurs/trices extrascolaires.

---

<sup>12</sup> [Protocole d'accord pour les soins de santé en milieu d'accueil \(one.be\)](#)

Le taux d'encadrement minimum est réglementé par le Décret ATL, à savoir :

- Moins de 3 heures consécutives : 1 accueillant(e) pour 18 enfants ;
- Plus de 3 heures consécutives pour les enfants de moins de 6 ans : 1 accueillant(e) pour 8 enfants ;
- Plus de 3 heures consécutives pour les enfants de plus de 6 ans : 1 accueillant(e) pour 12 enfants.

Dans la mesure des possibilités, l'ASBL Récréa'Braine travaille en collaboration avec l'ASBL Agence Locale de l'Emploi (ALE) de Braine-le-Comte pour le recrutement du personnel encadrant.

La qualification du personnel est une priorité pour l'ASBL Récréa'Braine.

Conformément au Décret ATL, les accueillant(e)s extrascolaires participent à un trajet de formation de base et continue obligatoire.

L'ASBL Récréa'Braine organise, en parallèle aux formations, des moments de rencontres entre les membres du personnel encadrant.

## **Assurances**

Le personnel de l'ASBL Récréa'Braine et les enfants sont couverts par « P&V Assurances » :

Accident du travail : 48.030.341.

Responsabilité des administrateurs : 32.725.063.

Responsabilité professionnelle : 32.725.062.

Accident corporel : 36.931.241.

## **Le secret professionnel**

La coordinatrice de l'ASBL et le personnel encadrant sont tenus au secret professionnel.

Les confidences des enfants, parents et/ou professionnels ne peuvent être divulguées.

Une attitude ou un comportement qui paraît suspect(e) sera communiqué(e) à la coordinatrice de l'ASBL. S'il y a lieu, la coordinatrice, en concertation avec la direction d'école, effectuera les démarches nécessaires.

## Partie III : Projet éducatif

*Le projet éducatif s'inscrit dans le cadre du Décret ATL et de ses Arrêtés ainsi que du Code de Qualité par l'adhésion aux valeurs de base pour orienter l'action professionnelle de manière à assurer un accueil de qualité à tous les enfants.*

### Code de Qualité

Le projet éducatif de l'ASBL Récréa'Braine tend à répondre aux objectifs fixés par le Code de Qualité de l'ONE.

### Des principes psychopédagogiques

Les enfants s'épanouissent dans un espace intérieur et extérieur sécurisé. Du matériel est mis à disposition tenant compte de l'âge et des compétences de l'enfant.

Le personnel encadrant propose des activités ludiques, coopératives, créatives, sportives, culturelles et éducatives, individuelles et collectives, à destination des enfants dans un souci d'ouverture aux autres et de socialisation.

Le personnel encadrant est disponible et à l'écoute des enfants et des parents. Un climat de confiance est créé dès le premier jour.

Le personnel encadrant est attentif au rythme et aux besoins de l'enfant.

Les enfants ont le droit de s'exprimer librement, dans le respect de soi et des autres. La liberté d'expression est une des priorités de l'ASBL Récréa'Braine.

### De l'organisation des activités et de la santé

Le personnel encadrant veille au respect des règles de vie, d'hygiène et de propreté, des besoins et attentes de chacun, du matériel, au respect de soi et des autres au sein de l'accueil extrascolaire afin d'offrir des conditions propices au bon déroulement des activités et à l'établissement d'une relation de qualité.

## De l'accessibilité

L'ASBL Récréa'Braine organise des activités extrascolaires ouvertes à tous<sup>13</sup> et favorise l'intégration.

Aucune discrimination de genre, d'origine ethnique, de religion et de handicap n'est tolérée. Nous veillons à l'égalité des chances pour tous les enfants.

L'ASBL Récréa'Braine garantit la laïcité<sup>14</sup> de toute personne qui a recours aux services de l'ASBL : responsables de l'ASBL, personnel encadrant, enfants, parents, intervenants extérieurs.

L'ASBL Récréa'Braine est attentive à la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle en assurant un accueil et un encadrement de qualité pour les enfants, à des heures d'ouverture larges et à prix démocratiques.

## De l'encadrement

La coordinatrice ATL veille à l'organisation de formations de base et continues pour le personnel encadrant.

Les formations sont un lieu d'échange et de partage avec d'autres accueillant(e)s extrascolaires/surveillant(e)s de midi où les pratiques s'entrecroisent et laissent émerger de nouvelles idées afin d'améliorer l'accueil extrascolaire.

La coordinatrice ATL met en place des rencontres avec le personnel encadrant afin de favoriser l'échange et le partage d'expériences et de compétences.

## Des relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

Le personnel encadrant veille à établir un lien de confiance et un dialogue avec l'enfant et ses parents.

---

<sup>13</sup> A l'exception de l'accueil temps libre, les activités complémentaires et les journées pédagogiques sont réservées aux enfants inscrits dans les écoles communales de Braine-le-Comte.

<sup>14</sup> La laïcité est la liberté de croire ou de ne pas croire, c'est l'égalité de toutes croyances devant la loi.

Chaque enfant sera considéré de manière individuelle en tenant compte de ses sensibilités et de ses besoins.

## **Objectifs visés**

L'ASBL Récréa'Braine a fixé des priorités pour l'épanouissement de l'enfant au sein de l'accueil extrascolaire.

### **Le bien-être de l'enfant**

Le personnel encadrant veille :

- à la sécurité physique et affective ;
- aux besoins individuels et collectifs ;
- à l'assouvissement des besoins vitaux ;
- et est à l'écoute des enfants.

### **Le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté**

Le personnel encadrant est attentif à l'intégration de chaque enfant et encourage l'entraide.

L'aménagement des lieux et le matériel mis à disposition favorisent l'autonomie de l'enfant en prenant en considération son âge et ses compétences.

Le personnel encadrant valorise les initiatives.

Chaque enfant a la possibilité d'exprimer ses idées et ses désaccords dans le respect des autres et des valeurs défendues par l'ASBL Récréa'Braine.

L'accueil extrascolaire s'inscrit dans un projet citoyen.

### **L'épanouissement physique, créatif, intellectuel et accès à la culture**

Pour le bien-être global de l'enfant, diverses activités sont proposées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, individuelles ou collectives, tenant compte de l'âge de l'enfant, de ses besoins, de ses compétences et de ses centres d'intérêt.

Chaque enfant a la possibilité d'exprimer ses idées.

Les moments d'activités collectives permettent aux enfants d'être en relation, de s'ouvrir aux différences, de vivre le respect, le partage et la tolérance.

Le personnel encadrant veille à diversifier les activités afin de développer l'esprit créatif, intellectuel et culturel des enfants.

L'enfant, par les activités libres proposées, sera amené à jouer, s'amuser, explorer et se construire à travers sa relation avec les autres.

### L'harmonisation de la triangulation parents - enfant - école

L'ASBL Récréa'Braine est attentive à la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle en assurant un accueil et un encadrement de qualité pour les enfants, à des heures d'ouverture larges et à prix démocratiques.

L'accueil extrascolaire se déroule dans un climat paisible de manière à permettre une transition douce et conviviale entre la maison et l'école et vice-versa.

### Le dialogue, le partage et la communication

L'ASBL Récréa'Braine veille au dialogue et à établir un lien de confiance avec les enfants, les parents et le personnel encadrant.

Le personnel encadrant et la coordinatrice de l'ASBL s'entretiendront avec les parents s'ils rencontrent un problème avec un enfant afin de pouvoir trouver, ensemble, une solution.

### Un service de qualité

L'ASBL Récréa'Braine veille à fournir un service et un encadrement de qualité aux enfants et aux parents.

### Le droit à la différence

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous, sans distinction de genre, d'origine ethnique, de religion et de handicap.

Chaque enfant est accueilli comme un être singulier ayant des besoins vitaux et d'actions (besoin d'être au calme, besoin de se dépenser, besoin de s'occuper individuellement,...).

L'ASBL Récréa'Braine se veut inclusive.

### Un accueil libre et encadré des enfants

Le personnel encadrant propose des activités autonomes encadrées multidimensionnelles et des animations éducatives, culturelles et sportives aux enfants.

Les enfants sont encadrés par un personnel qualifié. L'ASBL Récréa'Braine veille à la formation continue et à l'épanouissement du personnel encadrant.